

**Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté**

**MISE EN OEUVRE D'ACTIONS 2017  
DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE GERPLAN**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre de 24 opérations représentant un montant global de subventions de 69 400 €, dont 16 149 € en fonctionnement et 53 251 € en investissement. Ces projets portent sur la création de vergers, la plantation d'arbres, l'organisation de commandes groupées de fruitiers et d'arbustes, la restauration de milieux naturels, la réalisation de sentiers de découverte et l'organisation d'animations scolaires et grand public sur les thèmes de l'environnement et du jardinage au naturel. Les programmes GERPLAN auxquels se rattachent ces actions, ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en séance des 27 janvier et 24 mars 2017.

Dans le cadre de la démarche GERPLAN et de la politique des Espaces Naturels Sensibles, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 24 opérations inscrites dans les programmes 2017 des Communautés de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, de Thann-Cernay, de la Vallée de Kaysersberg, de la Vallée de Saint-Amarin, Sundgau, de Saint-Louis Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération.

Les programmes GERPLAN auxquels se rattachent ces opérations ont été présentés et validés en Commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie des 27 janvier et 24 mars 2017.

GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, la commune de LAUW souhaite réaliser un sentier pédagogique le long de la Doller intitulé « au fil de Lauw ». Les thématiques abordées sont l'histoire de la rivière, son

paysage et la faune et la flore présentes aux abords de la Doller. La commune sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 6 801 €.

Quant à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, elle organise une commande groupée d'arbres et d'arbustes d'espèces locales à destination de ses habitants. Elle prévoit ainsi l'édition d'un bon de commande qui sera distribué dans tous les foyers. Pour cette opération, elle sollicite une subvention départementale d'un montant de 796 €.

#### GERPLAN Saint-Louis Agglomération

Dans le cadre du GERPLAN de Saint-Louis Agglomération :

- la commune de BLOTZHEIM souhaite créer un verger au lieu dit Rustacker. La commune sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 1 532 € ;
- la commune de KAPPELEN souhaite restaurer une zone humide sur le Wurmbach, afin de créer un milieu relais propice à la biodiversité. Elle sollicite une aide départementale de 1 758 € ;
- la commune de BUSCHWILLER souhaite mettre en place une signalétique sur la zone humide renaturée l'an dernier. La commune sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 2 580 €.

Saint-Louis Agglomération souhaite réaliser :

- une plaquette sur le sentier de découverte « Mémoire du grand chêne ». Pour cette opération, elle sollicite une subvention départementale d'un montant de 360 € ;
- une commande groupée d'arbres et arbustes pour les habitants de la Communauté d'Agglomération et sollicite une subvention départementale d'un montant de 1 982 € ;
- des actions de sensibilisation du grand public à la préservation de la biodiversité et sollicite une subvention départementale d'un montant de 1 100 €.

#### GERPLAN de la Communauté de Communes de Thann-Cernay

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Région de Thann-Cernay, l'association des croqueurs de pommes de Thann et Environs souhaite installer un panneau pédagogique dans le verger école communal de THANN. Cette association sollicite pour l'opération une subvention départementale de 881 €.

La Communauté de Communes de Thann-Cernay souhaite :

- réaliser une commande groupée d'arbres et d'arbustes d'espèces locales à destination de ses habitants. Elle prévoit ainsi l'édition d'une brochure et d'un bon de commande qui seront distribués dans tous les foyers. Pour cette opération, elle sollicite une subvention départementale d'un montant de 2 050 € ;
- soutenir la communication de 3 marchés paysans (le Grand marché du Pays Thur Doller, le marché paysan d'ASPACH-LE-HAUT et le marché des producteurs de THANN) et ainsi valoriser les productions des agriculteurs locaux en circuits courts. Afin de faire connaître ces marchés et d'assurer une certaine fréquentation, des actions de communication sont prévues (banderoles, tracts) pour lesquelles la Communauté de Communes de Thann-Cernay sollicite une subvention départementale d'un montant de 2 324 €.

#### GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes Sundgau :

- l'association « la clé des champs » de BOUXWILLER souhaite créer un sentier pédagogique et planter une haie. Cette association sollicite pour cette opération une subvention départementale de 8 000 € ;
- la commune d'ILLFURTH souhaite réaliser 1 000 plaquettes pédagogiques concernant les circuits pédestres de son territoire. Elle sollicite pour cette opération une subvention départementale de 1 500 € ;
- la commune de HEIDWILLER souhaite restaurer un muret en pierres sèches (surface 75 m<sup>2</sup>) et sollicite pour cette opération une subvention départementale de 5 292 €.

Quant à la Communauté de Communes Sundgau, elle souhaite :

- proposer des animations sur l'environnement à destination du grand public et une animation sur l'évolution de la forêt pour un jeune public. Pour ces deux opérations, elle sollicite une subvention départementale, d'un montant respectif de 1 960 € et 853 €,
- réaliser des plantations d'arbres et d'arbustes sur 2 sites multi-accueils, afin de créer des jardins pédagogiques afin d'éveiller les différents sens des enfants et les sensibiliser à la nature. Elle sollicite à ce titre une aide départementale de 1 201 €,
- éditer 24 000 livrets servant la commande groupée d'arbres et d'arbustes pour les habitants. La Communauté de Communes sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 4 357 €.

#### GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération

Dans le cadre du GERPLAN de Mulhouse Alsace Agglomération et du partenariat avec l'association BUFO, la commune de RIXHEIM souhaite restaurer une zone humide d'une ancienne gravière pour valoriser la biodiversité du site et créer un site pédagogique. La commune sollicite pour cette opération une subvention départementale de 4 586 €.

#### GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg :

- la commune d'ORBÈY souhaite réaliser une commande groupée de fruitiers et y associer 7 autres communes du territoire. La commune sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 6 400 € ;
- la commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE souhaite réaliser un sentier pédagogique reliant les 3 communes historiques, KAYSERSBERG, SIGOLSHEIM et KIENZHEIM en abordant les thématiques paysagères, environnementales et historiques. Elle sollicite pour ce projet, une aide départementale de 8 000 €.

#### GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin :

- la commune d'URBES souhaite restaurer un muret en pierres sèches (surface 42 m<sup>2</sup>) et en créer un autre (surface 25 m<sup>2</sup>). La commune sollicite pour cette opération une subvention départementale de 2 490 € ;
- la commune de RANSPACH souhaite restaurer un muret en pierre sèche (surface 19 m<sup>2</sup>). La commune sollicite pour cette opération une subvention départementale de 1 748 €.

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin organise une commande groupée d'arbres et d'arbustes d'espèces locales à destination de ses habitants. Elle prévoit ainsi l'édition d'une brochure et d'un bon de commande qui seront distribués dans tous les

foyers. Pour cette opération, elle sollicite une subvention départementale d'un montant de 839 €.

Au regard des éléments précédents, il est proposé à la Commission Permanente, dans le cadre de la démarche GERPLAN et de la politique des Espaces Naturels Sensibles, d'accorder une subvention aux porteurs des 24 actions présentées dans le tableau annexé au présent rapport pour un montant total de 69 400 €, dont 16 149 € en fonctionnement et 53 251 € en investissement et dans lequel sont précisées opération par opération les imputations budgétaires.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT